



Ref : CFVU2020/20-0904

CFVU DU 24 SEPTEMBRE 2020

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX ET L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE RELATIVE A L'ACCÈS AUX ÉTUDES DE SANTÉ.

- **La commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 24 septembre 2020 réunie sous la présidence de Madame Marie MELLAC,**

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Etant préalablement exposé par le président que :

Approbation conditionnée par l'ajout d'une annexe relatives aux mentions RGPD.

À partir de septembre 2020, les études de santé « MMOP-R » : Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie-Rééducation (ergothérapie, pédicure-podologie, psychomotricité, masso kinésithérapie) deviennent accessibles par deux grandes voies : Le Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS), qui remplace intégralement la PACES, et les Licences Accès Santé (LAS).

La convention a pour objectif de fixer les modalités de collaboration selon lesquelles l'UBx et l'UBM se coordonnent pour la mise en œuvre des formations permettant l'accès aux études de santé ;

- **APPROUVE (le cas échéant à l'unanimité de ses membres) LA CONVENTION DE PARTENARIAT L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX ET L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE RELATIVE A L'ACCÈS AUX ÉTUDES DE SANTÉ.**
- *Délibéré par la commission formation et vie universitaire, à Pessac, le 25/09/2020.*

Nombre de membres présents	20
Nombre de membres représentés	5
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	25
Nombre de votes pour	25
Nombre de votes contre	0

Le Président de l'Université Bordeaux
Montaigne,

Signé

Lionel LARRÉ